

La Lettre des Maisons Paysannes de L'Yonne

Responsable de la publication : H. Delorme, Présidente - 1 rue de la Croix St Germain 89130 Toucy

Tél. : 03 86 44 25 23 - Courriel : contact@mp89.org

Sites : www.mp89.org et www.facebook.com/MPYonne

Sommaire

Numéro 34 - Printemps 2022

P.1 : EDITORIAL : RÉVISER LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE DE 2021	P. 2 : ACTIVITÉS DU PRINTEMPS 2022	P. 3-4 : ENTRETIEN AVEC J.F. BRIAND, ABF DE L'YONNE	P. 5-6 : VAUDEURS : UN MAIRE PLEIN D'ALLANT	P. 7 : LE VERGER CONSERVATOIRE DE DRACY / VILLIERS- SAINT-BENOIT
--	--	--	--	--

maisons paysannes de l'Yonne

EDITORIAL PAR HÉLÈNE DELORME : POUR SAUVER LE BÂTI RURAL ANCIEN, RÉVISER LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE DE 2021

Dans la période électorale en cours, MPY se doit, avec MPF, de rappeler à tous les candidats la nécessité de réviser la loi « climat et résilience » du 22 août 2021. Cette loi menace gravement le patrimoine bâti ancien qui, avec les paysages et les savoir-faire, est un élément indissociable du patrimoine culturel rural.

En effet elle gomme toute référence au bâti d'avant 1948 pourtant identifié comme spécifique par l'INSEE. L'assimilant aux « passoires thermiques » construites entre 1950 et 1975, cette loi incite à lui appliquer des modes d'isolation totalement inadaptés à ses caractéristiques.

Le bâti ancien se différencie profondément du bâti d'après 1948 par deux caractéristiques hygrothermiques. La première : la micro-porosité des matériaux qui assure une gestion de l'humidité en la faisant transiter de l'intérieur vers l'extérieur. La seconde : la masse des murs dont la forte inertie thermique est capable de stocker la chaleur ou la fraîcheur. On peut ainsi comprendre les performances énergétiques

correctes du bâti ancien non dénaturé, voisines de celles du bâti réglementé d'après 1975 et bien supérieures à celles du bâti d'avant 1975 (selon les calculs d'ATHEBA). Appliquer au bâti ancien des isolations - extérieures ou intérieures - qui bloquent ses murs ne peut qu'avoir des résultats opposés à ceux qui sont recherchés car elles enferment l'humidité et donc rendent les maisons anciennes inconfortables et malsaines pour leurs habitants. Pire, il s'agit de bombes à retardement. L'humidité ne pouvant s'évacuer, solives et poutres pourrissent lentement dans les murs où elles sont fixées. Au bout de longues années, le résultat est garanti : des bâtiments en péril mettant leurs occupants en danger. Qui en assumera alors la responsabilité ?

À l'heure des économies d'énergie, le bâti ancien est un atout inappréciable : élément essentiel du cadre de vie campagnard par son architecture née du sol avec des matériaux écologiques et économes, c'est en outre un modèle de développement durable comme source de création d'emplois et d'activités pour les entreprises et les acteurs du territoire (métiers, tourisme, produits locaux).

Deux mesures sont urgentes à prendre pour conserver cet atout : 1- réintroduire dans la loi la spécificité du bâti ancien en prévoyant les mesures appropriées ; 2- faire connaître et reconnaître par les citoyens les qualités énergétiques (et esthétiques) de ce bâti pour qu'il soit respecté par le législateur.

Un exemple d'ITE destructrice sur une façade du XVIIIe dans l'Oise avec des plaques de polystyrène (isolation à 1€)



ACTIVITÉS DU PRINTEMPS 2022

Samedi 19 mars : Atelier à JOIGNY pour les nouveaux et anciens adhérents

- **Thème** : Le bâti ancien : modes constructifs et pathologies liées aux effets de mode. L'atelier associera exposé sur table et visite de la ville ancienne avec analyse des bâtiments
- **Lieu** : Halle aux grains - 29 quai Leclerc - Joigny
- **Formateur** : Olivier Berthaut, formateur MPF
- **Horaire** : 9h - 17h
- **Déjeuner** : pique-nique sorti du sac (l'association accueille le matin avec café / thé / viennoiseries et offre la tournée à midi)
- **Tarifs** : adhérents : 15€/ personne - 25€/couple // non adhérents : individuel : 20€/ personne - 30€/couple (on peut adhérer sur place)
- **Le nombre de participants est limité à 20 personnes. N'attendez pas pour vous inscrire, surtout si vous n'êtes pas adhérents.**

Samedi 2 avril : Autour de NOYERS et JOUANCY

- **Thème** : Bâti ancien et extension contemporaine autour de quelques exemples à suivre
- **Lieu** : Départ de Noyers
- **Intervenant** : Philippe Bodo, architecte et directeur du CAUE89
- **Horaire** : 10h - 16h
- **Déjeuner** : pique-nique sorti du sac à Jouancy (l'association offre la tournée)
- **Tarifs** : adhérents : 10€ / personne - 15€ / couple // non adhérents : 15€/personne - 20€/couple (on peut adhérer sur place)
- **Le nombre de participants est limité à 20 personnes. N'attendez pas pour vous inscrire, surtout si vous n'êtes pas adhérent.**

Samedi 14 mai : Visite d'une restauration à CHITRY

- **Thème** : chez une viticultrice les bonnes pratiques pour bâtiment ancien et cave contemporaine
- **Intervenant** : Stéphane Bobée
- **Lieu** : sera indiqué ultérieurement
- **Horaire** : 14h - 17h - dégustation de vin en fin de visite
- **Tarif** : adhérents : 5€ / personne - 10€ / couple // non adhérents : 10€ / personne - 15€/ couple (on peut adhérer sur place)
- **Le nombre de participants est limité à 20 personnes. N'attendez pas pour vous inscrire, surtout si vous n'êtes pas adhérent.**

Samedi 25 juin : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins à MAILLY-LE-CHÂTEAU avec l'Association des Amis du Pays de Mailly-le-château

- **Thème** : Être et renaître. La visite du bourg combinera les regards de l'historien et de l'architecte pour apprécier les restaurations et réhabilitations du bâti ancien en fonction des appareils, des matériaux et des savoir-faire mis en œuvre.
- **Intervenants** : André Drozd, architecte du patrimoine - AAPMC
- **Horaire** :
 - ° 9h45 : accueil autour d'un café/viennoiseries sur la place de l'église
 - ° 10h : visite du village
 - ° 12h : pique-nique sorti du sac - Tournée offerte
 - ° 14h : visites de l'Ecomusée des outils anciens et de la Réserve Nationale Nature du Bois du Parc

Pour s'inscrire : par la poste ou par mail à

MPY - 1 rue de la Croix Saint-Germain - 89130 Toucy - contact@mp89.org

Merci de joindre un chèque en paiement des frais de participation aux animations payantes



RENCONTRE AVEC M. JEAN-FRANÇOIS BRIAND, Architecte des Bâtiments de France de l'Yonne - PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE DELORME RESPONSABLE DE L'ICONOGRAPHIE

Diplômé DPLG en 1983, JFB exerce en libéral jusqu'en 2003. Après une mission au CAUE de l'Essonne, il suit la formation de l'école de Chaillot de 2004 à 2006 avant d'être reçu en 2007 au concours d'architecte-urbaniste de l'État. Pendant 10 ans, au service de l'Architecture du Ministère de la Culture, il est en charge des métiers puis de la réforme des écoles d'architecture. De 2017 à 2020, il dirige l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et assure un intérim de trois mois à la direction de celle de Nancy. Souhaitant revenir vers l'Yonne, où il possède une maison à Saint-Julien-du-Sault, il candidate au poste d'ABF qu'il occupera jusqu'en 2023, année de son départ à la retraite. JFB nous a reçu le 14 décembre 2021 à Auxerre au siège de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

1 - L'UDAP relève de l'autorité fonctionnelle du Préfet de l'Yonne, et de l'autorité hiérarchique de la Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté. Comment s'articulent ces deux réseaux ?

Toutes les questions qui concernent l'interministériel - comme les parcs éoliens ou photovoltaïques par exemple - sont examinées dans des commissions en préfecture.

Les missions qui touchent à l'architecture et au patrimoine sont assurées sous l'autorité de la DRAC au sein du pôle « Patrimoine et architecture » coordonné par Cécile Ullmann, conservatrice régionale des monuments historiques. Les liens avec les autres UDAP sont également entretenus au sein de ce pôle. Des réunions mensuelles permettent de suivre les questions budgétaires, les sujets d'actualité et de confronter les expériences des autres UDAP de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le collège des ABF est un autre lieu de rencontre et de partage des expériences.

2 - Pouvez-vous nous fournir quelques éléments quantitatifs : combien de MH dans l'Yonne et combien de personnel à l'UDAP ?

L'Yonne est riche d'un important patrimoine bâti et naturel qui est formé de :

- 504 MH dont 178 monuments classés, 304 inscrits et 22 à la fois inscrits et classés.

- 11 sites patrimoniaux remarquables (SPR) : dénomination commune aux anciens secteurs sauvegardés, ZPPAUP (Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et AVAP (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine) depuis la loi LCAP de 2016.

Ce sont : les centres anciens d'Auxerre, Saint-Florentin, Joigny, Tonnerre, Tanlay, Avallon, Vézelay, Noyers-sur-Serein, Villeneuve-sur-Yonne, Cravant et Stigny. Parmi ceux-ci, 3 SPR sont réglementés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSVM) : Auxerre, Joigny et Vézelay. Le PSMV de Tonnerre a été délimité mais son règlement est en attente.

- 39 sites inscrits ou classés au titre de la loi de 1930 (Code de l'Environnement) sur une surface de 24.500 ha, dont les 18.561 ha du site du Vézélien qui couvrent la « zone tampon » visant à préserver l'écrin paysager de la basilique de Vézelay, de sa colline et des éléments du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (Vézelay et Asquins) inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (voir la carte).

Pour mener à bien ces activités, l'UDAP s'appuie sur 6 agents : moi-même, mon adjoint (ingénieur des services culturels et du patrimoine), 3 instructrices, et une assistante pour le secrétariat.

3 - Comment l'ABF et l'UDAP parviennent-ils à suivre et contrôler les interventions sur l'environnement et l'entretien des MH ?

La mission principale de l'ABF porte sur le maintien de la qualité urbaine et architecturale dans un rayon de 500 mètres autour d'un MH : accord lorsqu'il y a co-visibilité et avis dans le cas contraire ; principalement pour des permis de construire, des déclarations préalables ou des permis de démolir. L'ABF est donc particulièrement vigilant au respect des volumétries, des matériaux, des techniques de mise en œuvre afin de s'intégrer au maximum avec l'environnement du monument sans lui porter atteinte. Des interventions contemporaines sont tout à fait possibles, à condition de respecter l'esprit du lieu, et notamment la sobriété et la cohérence des constructions de nos prédécesseurs. Le bâti ancien, dans sa morphologie, est particulièrement exemplaire en termes de développement durable et de résilience. Qualités qu'il est parfois difficile de faire partager.

Une autre mission de l'ABF est de participer à la conservation des MH classés et inscrits, qui sont du ressort de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), notamment lors de demande d'autorisation de travaux. L'UDAP, guichet unique, transmet les dossiers à la CRMH pour instruction après avoir émis un avis consultatif sur l'opportunité et la nature des travaux.

L'ABF est également conservateur de trois MH, appartenant à l'État : la cathédrale et le palais synodal de Sens, la tour de Louis le gros à Villeneuve-sur-Yonne et la chapelle de Gisy-les-Nobles. Il est responsable de leur entretien et du respect des normes de sécurité. Actuellement, un



Chevet de la Cathédrale de Sens, 1^o cathédrale gothique

important programme est en cours à la cathédrale de Sens. Fin 2019 le ministère de la Culture a élaboré un plan d'action sur la sécurité des cathédrales suite à l'incendie de Notre-Dame. A Sens, ce plan s'est traduit en 2020 par l'engagement d'un programme d'actions comprenant la réalisation d'un audit électrique, la mise à jour du plan ETARE (Etablissements Répertoriés) et l'amélioration de l'isolement au feu des combles de la cathédrale. La même année, dans le cadre du plan de relance, un programme ambitieux de restauration des façades Nord et Est de la tour Sud a été lancé sous la responsabilité de Frédéric Didier (agence 2BDM), architecte en chef des monuments historiques (budget prévu : 2,6 millions €).

Pour les MH classés ou inscrits, n'appartenant pas à l'État, l'ABF émet des conseils sur les travaux à entreprendre et aide à la constitution des dossiers de demande de travaux avant transmission à la CRMH. Le service émet également un avis préalable aux demandes d'obtention de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

En cas d'infraction pour non-respect des avis de l'ABF, il appartient aux communes de faire respecter l'arrêté émis par le maire. Un travail en bonne intelligence entre le service et les collectivités est indispensable. En France, la sensibilisation à l'architecture dans les écoles ou les médias est quasi inexistante, et le public est souvent mal armé, peu informé et soumis à des effets de mode dont il maîtrise mal les conséquences à long terme. Pour exemple : la mode des pierres apparentes en façade, avatar du style rustique des années 1960-70, alors que seules les pierres taillées d'entourage sont destinées à être vues, aboutit à un non-sens esthétique, historique et constructif, générateur de désordres.

Il en est de même de l'isolation extérieure sur des murs en maçonnerie ancienne, qui

empêche le mur de respirer, et emprisonne l'humidité qui ressort à l'intérieur des pièces. De nombreux particuliers sont abusés par des installateurs, qui déposent la demande en leur nom, sans se préoccuper des désordres ultérieurs que cela provoquera. Si cette technique est adaptée pour des constructions d'après-guerre aux murs peu épais, elle ne l'est pas sur du bâti ancien.

D'un point de vue plus environnemental et paysager, l'UDAP participe au « pôle énergies renouvelables » mis en place par la Préfecture, et qui constitue une antichambre au dépôt d'autorisation de parcs éoliens ou photovoltaïques. L'UDAP estime les impacts possibles sur le patrimoine architectural et paysager, en collaboration avec l'inspecteur des sites dans le cas de sites inscrits, classés.

4 - Des procédures de conseil ou d'assistance sont-elles disponibles qui permettent d'accompagner le public vers une meilleure connaissance du patrimoine ?

La réponse est positive. Commençons par les procédures de conseil qui permettent à l'ABF d'intervenir en amont des travaux. L'UDAP tient des permanences mensuelles dans 9 villes (Auxerre, Avallon, Noyers-sur-Serein, Tonnerre, Chablis, Cravant, Mailly-le-Château, Vézelay et Saint-Père) pour répondre aux demandes des particuliers ou des communes. À ces permanences s'ajoutent des déplacements sur sites à la demande, auprès de propriétaires de MH ou de communes souhaitant un accompagnement pour leurs travaux, l'aménagement de leurs espaces publics ou le suivi de leurs documents d'urbanisme. La collaboration avec le CAUE de l'Yonne est particulièrement précieuse et complémentaire.

Les avis réglementaires et les consultations préalables poursuivent le même objectif. Nous émettons un avis sur les dossiers de demande de subvention auprès de la Fondation du

patrimoine. L'ABF est également associé aux études en vue de l'élaboration ou de la révision de sites patrimoniaux remarquables. C'est le cas pour les opérations lancées dans le cadre des programmes nationaux « Action cœur de ville » (Sens et Auxerre), « Petites villes de demain » pour 14 communes (tout particulièrement à Joigny où les enjeux sont importants pour revaloriser un patrimoine particulièrement riche), « Pays d'art et d'histoire » pour Auxerre et Joigny, « Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté » (Coulanges-la-vineuse et Cravant).

5 - Comment s'insère dans cet ensemble la conservation du bâti ancien non protégé ?

Le bâti ancien non protégé est important à conserver du fait de ses qualités propres mais aussi parce qu'il forme le cadre et l'environnement des MH. Quelles seraient la valeur patrimoniale, la qualité esthétique, le sens historique d'un édifice ancien (maison, château ou autre) s'il était entouré de zones industrielles, de lotissements ou de bâtiments contemporains sans rapport avec leur environnement ?

Si l'ABF n'a pas de moyens spécifiques pour assurer la conservation des bâtiments non protégés, il y contribue par le biais des interventions répertoriées ci-dessus : les périmètres autour des MH, les divers sites protégés, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Restent évidemment les sites sans protection réglementaire qui sont laissés à la seule responsabilité des particuliers et des communes qui en sont propriétaires ou gestionnaires. Là, le rôle des associations vouées à la conservation du patrimoine non protégé comme les Maisons Paysannes est primordial. Elles ont le soutien et la sympathie de l'ABF.



VAUDEURS : UN MAIRE PLEIN D'ALLANT- Entretien avec M. André Milot, maire - Propos recueillis par Hélène Delorme et Frédéric Sullet - Iconographie par H.D.

M. André Milot a 60 ans. Né à Paris, il passe ses premières années dans une ferme à Ouanne où cet enfant de la DASS arrive à 1 an et demeure jusqu'à 18 ans grâce à la sollicitude de sa mère adoptive. Après l'école, il sert 35 ans dans la gendarmerie nationale puis se réoriente vers la direction de centre de vacances. Il est d'abord conseiller municipal à Auxerre, puis vient habiter Vaudeurs où il est élu maire en mai 2020. Il aime l'Amérique et la musique country, les voitures (il en possède 8) et son village. Il a prévenu ses collègues et ses concitoyens qu'il faudra prévoir des élections à la fin de l'année 2022 car il démissionnera.

Pouvez-vous rappeler pour nous les actions menées en faveur du patrimoine de Vaudeurs ?

Le patrimoine de Vaudeurs était quelque peu délaissé. Après M. Imbault qui a fait le tout-à-l'égout et le lotissement de l'Érable, mes prédécesseurs s'étaient quelque peu endormis sur ces lauriers. Moi j'agis au nom du principe : « Action, réaction, efficacité ». Aussi en 2 ans de mandat avec l'équipe municipale nous avons conduit la réhabilitation de plusieurs bâtiments.

L'église date du 16^e siècle. Son toit a été refait en trois tranches : 2 en 2020 et 2021, la troisième à finir en 2022. Le fait que l'église ne soit pas classée n'a pas compté. Cela a peut-être contribué à accélérer sa réfection en limitant le nombre des dossiers à monter.

L'éoliénne de Bollée est inscrite MH. Sa restauration, qui doit se faire sous l'autorité d'un architecte, est programmée pour 2022. En attendant, la mairie a réhabilité le petit bâtiment qui la jouxte pour en faire « le café de l'éoliénne » où des bénévoles accueillent le public le dimanche matin, organisent des concerts en liaison avec la Com.Com. de la Vanne et du Pays d'Othe et tiennent le dépôt de pain quand le boulanger est fermé. Il reste à installer le chauffage et l'alimentation en eau.

Les autres réhabilitations menées à terme sont :

- réfection du toit de la boulangerie ;
- la salle du conseil et les deux classes que les services municipaux ont repeintes ;
- le passage en LED de l'éclairage de la commune (183 points lumineux) : cet investissement diminuera significativement le coût de l'éclairage pour le budget de la commune.

Vaudeurs compte-t-il d'autres éléments de patrimoine ?

Oui bien sûr, ce sont :

- la mairie reconstruite en 1942 ;
- le château appartient à la commune de Malakoff qui en a fait son centre de vacances ;
- la tour Salazar dite de la prison faisait partie du domaine du château de Vaudeurs. La mairie a passé une convention avec son propriétaire actuel pour sa restauration : il fournira les matériaux nécessaires et la mairie assurera sa reconstruction en coopération avec l'association des amis de la tour Salazar ;
- les 14 puits recensés dans la commune seront aussi réhabilités.

Notons au passage que le lavoir qui se situait en contrebas de l'éoliénne n'existe plus.

Que reste-t-il à réaliser par rapport au programme que vous avez annoncé lors des élections ?

Depuis notre élection, soit en un peu moins de 2 ans, nous avons réalisé 80% de notre programme. Il nous reste encore à faire les 20% restant :

- l'éoliénne,
- le haut débit, prévu en juin 2022, qui sera enterré sauf dans quelques lieux trop éloignés,
- le tout-à-l'égout à refaire dans le bourg à l'exclusion des vingt hameaux,
- la sécurité routière dont les chicanes attendent que soit terminé le tout-à-l'égout.

Comment avez-vous financé toutes ces actions ?

Le budget annuel de la commune est de 1.200.000 € ce qui est peu au regard de nos actions même avec un « lissage » des dépenses sur plusieurs années. Aussi avons-nous dû combiner financements directs, subventions et dons que nous recherchons activement en coopération avec les associations.

Le mixte de financements varie selon les bâtiments :

- pour l'église : pour les 240.000 € du toit, la DETR a fourni un apport qui atteint 40% du coût total. Dans tous les cas, la commune s'emploie à étaler les paiements comme pour les LED QUI seront rentabilisés sur 10 ans.

- pour le café de l'éoliénne d'autres ressources ont été mobilisées. Avec l'association créée dans ce but, nous avons financé les 20.000€ de travaux par une subvention de la Région pour 70%, par le biais de l'action « Villages de l'Yonne » du Conseil Départemental pour 10%, la commune conservant à sa charge 20%.

- pour la restauration de l'éoliénne : le cout total atteint 100.000€ qui seront financés selon les procédures applicables aux MH : 40% maximum par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), le reste par divers subventions et dons (notamment par le biais de la Fondation du Patrimoine) que nous nous attacherons à mobiliser.

- pour l'assainissement : les dépenses sont depuis le 1er janvier 2022 à la charge de la Com.Com.

NDLR : Il subsiste environ 60 éoliénnes de Bollée en France dont 4 dans l'Yonne à : La Postole, Arthonnay, Sens et Vaudeurs.



L'église Sainte-Marie-Madeleine

Quelles instances départementales vous apportent un appui ?

Pour le toit de l'église, le CAUE 89 a été consulté il y a quelques années alors que je n'étais pas encore maire. L'étude préparatoire par un architecte a coûté 25.000€ et a chiffré à 1,3 millions € le budget pour la réhabilitation de l'ensemble.

Nous limitons le recours à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne qui demande un prix de journée de 350 €.

Comment associez-vous la population aux décisions du Conseil municipal ?

Le Conseil municipal, issu du suffrage universel, représente la population. Précisément à ce titre, il s'appuie sur un large réseau d'associations dont le nombre a doublé (de 7 à 14) depuis ma prise de fonction. Outre les amis de l'église, du café de l'éolienne, de la tour Salazar, il faut citer :

- les associations sportives : judo (liées à « Sens Arts Martiaux ») ; tennis (ping-pong, tennis - dont le terrain est en réfection) ; badminton ; « la raquette vaudeurinoise » ; gymnastique, Pilatte, randonnées ; formation et location ; multiservices -(garderie, cantine, ludothèque etc.) ;
- Vaudeurs animation pour les animations du village ;
- Association Iris Chris pour les courses de voitures (pistes communales) ;
- l'association « Auprès des émotions » pour les personnes et les animaux en difficulté ;
- l'association pour éviter les violences familiales.

Au total, la mairie subventionne 35 associations. Nous utilisons beaucoup internet pour communiquer avec la population. La mairie est abonnée au site « Panneau pocket » qui permet d'annoncer et de diffuser les nouvelles locales. Il suffit aux habitants d'installer sur leur portables l'application pour être informés. La mairie a en outre des comptes Twitter et Facebook.

Je suis fan des nouvelles technologies. Nous avons acheté un écran de visio-conférence et en faisant appel à la DETR, nous avons modernisé notre installation ce qui nous a permis de faire fonctionner le conseil municipal sans interruption pendant les récentes phases de confinement.



L'éolienne de Bollée et le café



Une entrée de ferme



Patrick Chabin et Frédéric dans le verger



LE VERGER CONSERVATOIRE DE DRACY / VILLIERS-SAINTE-BENOIT - ENTRETIEN AVEC PATRICK CHABIN - PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE DELORME ET FRÉDÉRIC SULLET LE 22/02/2022

Historique du verger conservatoire

En 1979, alors que j'étais instituteur à Dracy, le verger est né d'une double motivation.

J'étais troublé d'abord par l'oubli du patrimoine fruitier de la Puisaye, pourtant riche en fruits à pépin (pommes et poires) intéressants car adaptés au terroir et goûteux. A l'exception des « 3 G » (grany, golden, gala) les élèves ne savaient plus mettre un nom sur les variétés de pommes locales. Je le regrettais d'autant plus que je suis fils de cidrier. Mon père était installé à Grandchamp, sur la route de Charny. Il avait un pressoir fixe et un pressoir ambulant pour presser les pommes et faisait aussi de l'huile.

Me navrait par ailleurs l'abandon des arbres, méconnus, arrachés ou maltraités lors de la tonte des pelouses et lors de l'entretien des routes. Les savoir-faire anciens se perdaient : plus personne ne savait greffer alors que nos grands-parents savaient trouver porte-greffes et greffons en forêt ou chez le voisin.

Le maire, qui était paysan et faisait du cidre, prêta une oreille compréhensive au projet de verger conservatoire. En 1998, pour porter le projet, nous constituâmes avec les parents d'élèves des écoles de Dracy et Villiers-Saint-Benoit (distants de 4,5km) une association support, l'association des amis des écoles de Villiers-Saint-Benoit et Dracy, qui prit la suite de la coopérative scolaire.

Lorsque la commune acheta un terrain pour entreposer le matériel communal, le maire proposa au conseil municipal de mettre une partie du terrain à la disposition du verger conservatoire. En 1999 le conseil municipal vota le projet, me considérant comme un doux rêveur mais pas coûteux car l'association reposant sur le bénévolat ne demandait aucun financement à la commune.

Le développement du verger et des variétés

Depuis nous continuons à fonctionner sur une base exclusivement bénévole. Le verger ne coûte rien car il est le produit de passionnés qui interviennent comme bénévoles ou donateurs. Les panneaux de signalisation ont été offerts par la Com.com. de Puisaye-Forterre.

L'entretien est partagé avec la mairie, qui se charge des haies et de l'herbe, tandis que les bénévoles de l'association s'occupent des arbres.

Les 15 premiers arbres ont été plantés en 1999 le samedi matin par les élèves et leurs parents : les trous étaient préparés par les parents et les bénévoles ; les élèves venaient après la classe planter les porte-greffes qui étaient greffés l'année suivante. Le nom de l'enfant planteur est inscrit à côté du nom de chaque pommier.

Tous les ans, les nouvelles plantations de porte-greffes sont faites par les parents, les maîtres, les bénévoles et les élèves. L'année suivante, on procède au greffage, avec les mêmes intervenants. Le matériel végétal est donné ou trouvé.

A noter : le tronc de chaque arbre est blanchi à la chaux à la fois insecticide et protecteur contre la chaleur. Une partie des arbres est palissée chaque fois avec des formes différentes.

La pommeraie compte 60 arbres avec 45 variétés typiques de Puisaye depuis 50 ans. Ce sont des pommes à couteau à l'exception d'une variété de pomme à cidre locale que nous avons sauvée et que nous n'avons pas encore identifiée.

Le fonctionnement de l'association

L'association repose sur une douzaine de bénévoles dont 6 sont régulièrement actifs. Parmi les parents d'élèves, 3 sont présents depuis le début de l'association particulièrement pour l'entretien et la taille des arbres.

Nous ne demandons pas de subvention à la Région. Nous avons remarqué qu'il est fréquent que ces subventions débouchent sur le dépérissement des plantations : elles ne font pas l'objet d'un suivi et, dans un monde soumis à la vitesse et à la dématérialisation, cela débouche sur le délabrement des végétaux.

Nos ressources proviennent des ventes que nous faisons lors de la fête de la pomme organisée à Dracy en octobre, à la même date que la foire de Toucy : jus de pomme (2000 l vendus sur 3000 l produits), restauration avec des plats à base de pommes, exposition de variétés locales recueillies dans les villages alentours, visite guidée du verger. Une des variétés remarquables est la « Jolibois » du nom de son inventeur Alfred Jolibois, pomme de garde qui est mure en décembre et se conserve jusqu'en juin. Nous pouvons identifier les pommiers si on nous apporte 6 fruits.

Conclusion

La pomme, fruit d'or du jardin des Hespérides, est connue et consommée depuis des millénaires. On compte actuellement 200 à 300 variétés dans le monde. La pomme est une merveille d'adaptation aux lieux car, pour la même variété, l'aspect et le goût changent avec le terroir, le porte-greffe et le greffage. Nourrissante et goûteuse, elle est bonne au physique et au moral. Plantez des pommiers et mangez des pommes !

10 rue Marie Guillemot - 89130 Villiers-Saint-Benoit

LA CHAUX DE SAINT-ASTIER

Révélez votre Patrimoine à la Chaux Naturelle

Une entreprise familiale, indépendante et française depuis plus d'un siècle.

FRENCH MANUFACTURER

www.saint-astier.com

SAINT-ASTIER
LA CHAUX, L'EXCELLENCE POUR LA VIE

NÉGOCE ET MAGASIN DE BRICOLAGE ÉCOLOGIQUE

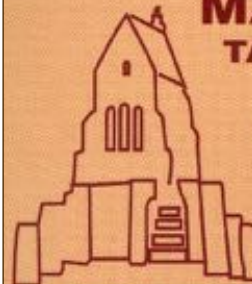


Pour Construire, Rénover, Décorer avec des produits sains respectant votre santé

Plus de 900 produits en stock de l'isolation à la décoration - Produits de qualité - Conseils de Pro - Réseau d'artisan à disposition

66 route d'Auxerre 89380 APOIGNY
Tél. 03 86 53 12 74 - www.isol-naturel.com

MAÇONNERIE TAILLE DE PIERRE



Manuel MARTINS
Diplômé Patrimoine

38, Grande rue - VAUGUILLAIN
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Tél. : 03 86 91 13 96 - Port. : 06 38 46 06 44

@ : manuel.martins89@orange.fr

Menuiserie Ebénisterie DURAND Philippe

Le Moulin Neuf

Fabricant de menuiseries bois

8920 ESCAMPS

Tél. 03 86 41 24 34

Fax. 03 86 41 32 87

Email : pdurand.menuiserie@orange.fr

SIRET 316 932 722 00010 - APE 4332A - N° TVA U.E. FR 07 316 932 72200010



47 route de st Florentin 89320 Arces Dilo

Tél : 03 86 88 00 38

Port : 06 08 67 95 67

fax : 03 86 88 00 43

Mail : nicolasbonnet@nicolas-bonnet.com

Site : www.nicolas-bonnet.com



Nicolas
Bonnet

TAILLEUR DE PIERRE



Entreprise du Patrimoine Vivant
L'Association des artisans d'France

